



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 362 Cotonou
+229 21 31 22 89 / 21 31 29 96
e-mail.: abssabenin@yahoo.fr
www.agriculture.gouv.bj/abssa



AGENCE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

**DOSSIER DE PRESELECTION
PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

Objet du marché : *Recrutement d'un cabinet pour
l'actualisation de la PNSSA et du Plan de développement de
l'ABSSA*

Référence SIGMAP : *PI_DPPC 73549*

Autorité contractante : *Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire
des Aliments*

Source de financement : *Budget National*

Gestion : *2023*

Imputation budgétaire : *39 4 84002 85600 63 19*

Mars 2023



Gounou Mariano MORA



AGENCE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments

Objet : Recrutement d'un cabinet pour l'actualisation de la PNSSA et du Plan de développement de l'ABSSA

Référence du marché : PI_DPPC_73549

AVIS N° 005-2023/PRMP/ABSSA/MAEP/APRMP du

Bon à lancer

15 MARS 2023

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 15 février 2023.
2. L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet pour l'actualisation de la PNSSA et du Plan de développement de l'ABSSA.
3. Les prestations comprennent l'actualisation de la PNSSA et du Plan de développement de l'ABSSA. Le consultant aura comme tâche de :
 - ✓ proposer une méthodologie détaillée qui devra s'appuyer sur une recherche documentaire qui impliquera au minimum l'exploitation (non-exhaustive): du « guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales, février 2020 » ; « Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan stratégique nationaux en matière de sécurité sanitaire des aliments, OMS, 2012 » ; l'outil d'évaluation FAO/OMS pour les systèmes nationaux de SSA ; le Rapport de l'étude sur la détermination des indicateurs de mesure de sécurité sanitaire des aliments, leurs valeurs de référence et leurs valeurs cibles, 2021 ; le Business plan de l'AFSCA 2021-2024.

A

- ✓ participer à la séance de cadrage au cours de laquelle la démarche méthodologique, les outils d'analyse ainsi que la structuration du rapport seront présentés pour validation ;
 - ✓ faire des échanges et consultations avec les acteurs institutionnels et parties prenantes, afin d'apprécier les évolutions récentes du sous-secteur en général et de l'ABSSA en particulier ;
 - ✓ élaborer le rapport provisoire de la mission et le soumettre à une pré-validation du comité technique mis en place à cet effet ;
 - ✓ prendre en compte les diverses observations du comité technique et soumettre les documents pré-validés à un atelier de validation qui réunira les parties prenantes pertinentes ;
 - ✓ soumettre un rapport final de la prestation conformément aux clauses contractuelles
4. Le délai de réalisation de la mission est de *35 hommes/jours* sur une période de temps ne dépassant pas douze (12) semaines.
 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) *pages* environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
 7. Une liste des candidats *au moins cinq (05) et au plus huit (08)* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

Bon à lancer

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon : *la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC)*. A cet effet, seul le candidat qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, sera retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts (Copie simple)
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernière année	25	- Cinq (05) expériences à raison de cinq (05) points par expérience ; - Aucune expérience présentée : Zéro (00) point.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) années	50	- Cinq (05) expériences à raison de dix (10) points par expérience ; - Aucune expérience présentée : Zéro (00) point. -	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure = 05 Note de présentation du cabinet seul = 2,5 Organigramme seul = 2,5 - Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure non présenté = 00	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- Chef de mission : Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en normes, contrôle qualité, technologie alimentaire, environnement, santé, microbiologie, chimie, biochimie ou tout autre diplôme équivalent avec 10 années d'expérience dans le domaine de la planification stratégique; Cinq (05) points - Un associé : Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en normes, contrôle qualité, technologie alimentaire, environnement, santé, microbiologie, chimie, biochimie ou tout autre diplôme équivalent avec 08 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'agroalimentaire ou contrôle qualité des produits alimentaires; Cinq (05) points - - Toutes autres propositions non conformes aux exigences du Chef de mission ou de l'Associé : Zéro (00) point.	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100	-	

Bon à lancer

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 2^{ème} étage de l'immeuble, Bureaux 207 ou 209, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com et aux heures suivantes de 8 H à 12H 30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.**



Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 2^{ème} étage de l'immeuble, Bureaux 207 ou 209, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com au plus tard le...31/03...2023 à ...10 heures 30'.** Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Salle de conference de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), sise à Cotonou, quartier « MENONTIN » rue avant Canal 3, 1^{ère} rue à droite, 1er étage de l'immeuble, 01BP 362 Cotonou Tél : (+229) 21 31 22 89, Email : abssabenin@yahoo.fr/ prmpabssa@gmail.com au plus tard le...31/03...2023 à ...10 heures 30'**

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *deux (02) jours ouvrables* avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02) jours ouvrables* de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le

La Personne Responsable
des Marchés Publics

Bon à lancer



ZANCLAN T. Alice

IV- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Bon à lancer

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)